



Le client doit remplir le formulaire ci-joint et **payer d'avance** le parking de son personnel directement à la boutique parkings.

L'utilisateur qui sera le titulaire unique de l'autorisation d'accès au parking, devra se présenter à la boutique parking muni :

1. du chèque de règlement de la société (1 mois entamé étant 1 mois dû)
2. du badge DGAC (rouge ou bleu)
3. Si vous n'êtes pas détenteur d'un badge DGAC (couleur rouge ou bleue), une carte de parking vous sera remise contre un chèque de **caution de 25,20€ sans date** (à l'ordre des AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR). Le chèque de caution sera rendu lors de la restitution de cette dernière (**48h** après la date de fin de paiement de la carte).

La présence est non autorisée sur les parkings de 2h50 à 3h15 du matin.

Les parkings sont réservés uniquement à usage professionnel et non pour convenances personnelles (congés, etc.). Conformément au règlement des parkings personnels, le non-respect de la durée de stationnement entraînera la facturation du dépassement au Client.

ACA se réserve le droit du lieu de stationnement des véhicules en fonction des besoins d'exploitation

### **TARIFS 2019 :**

**Accès 1 parc = 50 € HT soit 60 € T.T.C. par mois indivisible et par usager**  
**Accès 2 parcs = 75 € HT soit 90 € T.T.C. par mois indivisible et par usager**